

Fiche action 2 : L'accueil des jeunes mineurs

<p>Contexte National</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation, le réseau des Missions Locales constitue un centre de ressources disponible à l'ensemble du réseau. Cette fiche action/projet a vocation à alimenter ce centre de ressources d'une action que vous jugez phare et pouvant être essaimée/expérimentée par d'autres Missions Locales.</p>
<p>Contexte Local de l'action</p>	<p>INGENIERIE de Co-Construction d'un accueil mutualisé Passer du Face à Face au Côte à Côte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin 2018 l'ARML Nouvelle Aquitaine a été sollicitée pour contribuer à la stratégie nationale de Prévention et de lutte contre la pauvreté et la précarité et plus particulièrement pour animer le Groupe de Travail #8 sur l'Obligation de formation et l'accompagnement de tous les jeunes néo-aquitains. Ce groupe de travail constitué de Missions Locales, de représentants de l'éducation nationale et autres partenaires jeunesse, se retrouve régulièrement pour construire ensemble des projets transversaux, concertés et réalisables
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler l'ingénierie de co-construction d'un « espace-temps » d'accueil mutualisé pour tous les jeunes, indépendamment de leur statut, avec une attention particulière portée aux jeunes mineurs. - Concevoir ou se ré-emparer d'un lieu, un « espace-temps » dit atypique/hybride où les jeunes et/ou leurs familles pourront dans un cadre convivial/désinstitutionnalisé, se rencontrer, rencontrer des professionnels, à des horaires adaptés.
<p>Description (partenaires, fréquences, modalités opérationnelles, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une cible spécifique : les jeunes, en particulier ceux qui ne sont pas traçables dans le SI Education Nationale – Missions Locales (décrocheurs de l'apprentissage ou jeunes en fin d'emploi saisonnier) et /ou leurs familles. - Une implantation : en fonction de la densité et des habitudes des jeunes. <p>A. Faire réfléchir les acteurs d'un territoire, concernés par les questions de ruptures scolaires, d'accompagnement des jeunes en difficultés, à la co-construction d'un espace d'accueil mutualisé pour tous les jeunes et leurs familles, indépendamment de leur statut avec une attention particulière portée aux jeunes mineurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transformation physique d'un espace ou d'un lieu d'animation déjà existant pour répondre aux jeunes et aux familles. - Investissement d'un espace où les jeunes se retrouvent traditionnellement pour entrer en contact avec eux. - Pour les projets les plus structurants et ambitieux : construction d'un nouveau lieu (en dur, mobile...) <p>B. Il s'agira de définir ensemble :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'animation d'un espace de proximité partenarial adapté au territoire - Une organisation neutre sans mise en avant d'une structure par rapport à une autre, en ayant toujours à l'esprit que c'est avant tout rentrer en contact avec le jeune qui est important - Un écosystème d'acteurs en mesure de répondre aux attentes des jeunes et de leurs familles - Pilotage : Maison de l'emploi / Mission Locale - Partenaires (non exhaustif) : Education Nationale - Enseignement privé agricole ou non – Assistant.e sociale - Pôle Emploi - Services Santé - Conseil Départemental – Consulaires - Centres Socio-Culturels - CCAS et/ ou CIAS – Centres Sociaux - Maison des adolescents – structures médico-sociales – Cap et Pôle Emploi 																																										
<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">Résultats de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Passer de l'accompagnement traditionnel institutionnel « face à face », à un accompagnement « côte à côte », dans un environnement convivial et sécurisant pour le jeune. - Créer de l'innovation dans les parcours - Diminuer le nombre de jeunes décrocheurs sans solution - Diminuer le temps institutionnel de prise en charge du jeune – adopter la temporalité du jeune (réactivité-concret-droit de se tromper-tester) - Rendre effectif le droit à l'accompagnement au-delà des dispositifs - Favoriser l'interconnaissance et la confiance des acteurs 																																										
<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">Budget de l'action</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût Horaire Chargé en euros</th> <th>Accompagnement en heures/an</th> <th>Préparation + Réunions en heures/an</th> <th>Total des Heures PROJET / an</th> <th>Coût Total en euros / an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 ETP b) Chargé de mission - coordination/suivi/administration/évaluation</td> <td style="text-align: center;">28,50</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1820</td> <td style="text-align: center;">1820</td> <td style="text-align: right;">51 870,00 €</td> </tr> <tr> <td>Quote-part 30% fonctionnement dont défraitements</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">15 561,00 €</td> </tr> <tr> <td>Achat ordinateur portable + téléphone + abonnement annuel</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 158,80 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">TOTAL annuel</td> <td style="text-align: center;">1 820</td> <td style="text-align: right;">68 589,80 €</td> </tr> </tbody> </table>		Coût Horaire Chargé en euros	Accompagnement en heures/an	Préparation + Réunions en heures/an	Total des Heures PROJET / an	Coût Total en euros / an	1 ETP b) Chargé de mission - coordination/suivi/administration/évaluation	28,50		1820	1820	51 870,00 €	Quote-part 30% fonctionnement dont défraitements					15 561,00 €	Achat ordinateur portable + téléphone + abonnement annuel					1 158,80 €																TOTAL annuel	1 820	68 589,80 €
	Coût Horaire Chargé en euros	Accompagnement en heures/an	Préparation + Réunions en heures/an	Total des Heures PROJET / an	Coût Total en euros / an																																						
1 ETP b) Chargé de mission - coordination/suivi/administration/évaluation	28,50		1820	1820	51 870,00 €																																						
Quote-part 30% fonctionnement dont défraitements					15 561,00 €																																						
Achat ordinateur portable + téléphone + abonnement annuel					1 158,80 €																																						
			TOTAL annuel	1 820	68 589,80 €																																						

Contact ARML : Réseau des Missions Locales Nouvelle-Aquitaine

Tél. 05 57 81 76 50

<http://arml-na.fr>